



La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, c'est aussi le financement de près de 450 kms de voirie et de parkings communautaires.



La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, ce sont près de 200 ordinateurs financés et mis à disposition (maintenance comprise) des écoles maternelles et primaires.

On constate cependant, que dans ce paysage, l'intercommunalité constitue la meilleure réponse, à la fois proche des réalités des citoyens tout en offrant la meilleure lisibilité, car concrète. Mais vous a-t-on expliqué ce qu'était l'intercommunalité ? L'intercommunalité, c'est vous ! En effet, notre quotidien, c'est d'accompagner le vôtre !

### Déjà 20 ans d'expérience !

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre est née le 1er janvier 2002, de la transformation du District de la région de Paluel. Vingt ans auparavant, le District naissait de la volonté des communes de partager des ressources importantes (taxe professionnelle et taxe foncière), engendrées par l'installation d'un équipement industriel : la centrale nucléaire de Paluel. Le District fut donc créé pour permettre à un grand nombre de communes, rurales et semi-urbaines, de bénéficier de ces retombées fiscales et dès lors, de faire profiter d'équipements et de services les habitants, qu'elles n'auraient pu mettre en

œuvre, toutes seules. Toutefois, parler d'intercommunalité, c'est en permanence, garder à l'esprit l'existence même de chaque commune, qui demeure le fil conducteur de l'intercommunalité.

### Une solidarité financière

Aujourd'hui, cette intercommunalité renforcée s'exprime par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Elle intervient sur un territoire de 38 communes au nom du principe de subsidiarité selon lequel ces 38 communes décident de transférer une partie de leurs compétences à la Communauté de Communes qui les assume sur un plan technique et financier. En parallèle de cette gestion directe et pour permettre aux communes d'assurer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, la Communauté de Communes verse à chacune des 38 communes une dotation de solidarité (6,5 millions d'Euros, soit 27,5% du budget de la Communauté de Communes) à laquelle s'ajoute le versement de fonds de concours

(subventions d'investissement d'un montant de 5,3 millions d'Euros, soit 21,1% du budget de la Communauté).

### Une garantie d'égalité

Pour bâtir un territoire cohérent en termes d'équipements et de services à la population, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre assure donc une gamme complète de compétences. Bien au-delà de la simple cohérence territoriale et de programmation, ces compétences multiples et complémentaires permettent de concrétiser notre volonté de traitement (équipements, services, tarifs...) des 21 221 habitants de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

## Quelles compétences pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ?

- 1 L'aménagement de l'espace
- 2 Les actions de développement économique
- 3 La protection et la mise en valeur de l'environnement
- 4 La politique du logement et du cadre de vie
- 5 La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie classée communale
- 6 La création, l'entretien d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire
- 7 Les activités de ramassage scolaire et de transport
- 8 Les actions de promotion et de développement du tourisme

1 L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT). L'élaboration d'un programme d'équipement pour assurer la cohérence et l'aménagement de l'Espace sur le territoire de la Communauté de Communes. Le Plan Local de l'Habitat.

2 La création, l'extension et la gestion de zones d'activités : la zone industrielle du « District » à Sasseville, la zone de la Vallée et la zone de la gare à Cany-Barville, la zone du plateau ouest à Saint-Vallery en Caux et la zone artisanale à Ourville en Caux. Les actions destinées à favoriser l'implantation et le développement d'entreprises (commerce et artisanat compris).

3 Les travaux de lutte contre les inondations. Aide à l'entretien des rivières. La collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets industriels banaux (exclus déchets industriels). Cette compétence sera effective, au plus tard le 1er janvier 2003. Les travaux de défense contre les nuisances de la mer. La surveillance des baignades autorisées en milieu extérieur.

4 Sera traité l'ensemble des catégories Habitat sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes (création, gestion, construction, réhabilitation, entretien de l'immobilier) : la requalifi-

cation du parc privé et la vacance, le logement des plus défavorisés, le logement des personnes âgées, le logement des jeunes, la diversification de l'offre (lotissement, location-accession, accession libre, logement locatif intermédiaire, logement conventionné privé, logement conventionné public...), le Programme Local de l'Habitat, la gestion du parc immobilier de la Communauté de Communes, l'accueil des gens du voyage.

5 La création et l'entretien des réseaux pluviaux aériens, de la voirie, des chemins communaux et ruraux, des trottoirs communaux (à l'exception du fauchage, du balayage et du comblement des nids de poules et du fleurissement qui restent à la charge des communes). La création et l'entretien de l'éclairage public en dehors de la fourniture de l'énergie. Le conseil en fleurissement.

6 La construction, la reconstruction, le gros entretien, les grosses réparations : sous maîtrise d'ouvrage déléguée, des écoles maternelles et primaires, des restaurants et cantines scolaires, des équipements sportifs et culturels, des équipements périscolaires des écoles maternelles et primaires. La gestion et l'investissement de la « Station Nautique » et de toutes nouvelles activités sportives d'intérêt communautaire n'existant pas sur le territoire de la Communauté de Communes (à la

date de création des statuts au 28 décembre 2001) dès lors que s'exprime un besoin non satisfait par une association, une commune ou une entreprise privée.

7 Le ramassage scolaire et le transport scolaire (primaires et maternelles) y compris ceux liés aux activités pédagogiques. Le transport sur l'espace de la Communauté de Communes à vocation, sociale, sportive et de loisirs.

8 La construction, la reconstruction, le gros entretien, les grosses réparations des équipements touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire. La gestion, l'investissement, le fonctionnement, les grosses réparations, l'entretien des chalets Sunset à La Clusaz. La gestion, l'investissement, le fonctionnement, les grosses réparations de la base de loisirs du lac de Caniel et des centres nautiques communautaires. La participation financière à la promotion du tourisme dans le cadre du Pays d'Accueil Touristique du Caux Maritime et de l'Office de Pôle. La gestion, l'investissement, le fonctionnement, les grosses réparations, l'entretien de tout nouvel équipement touristique et de loisirs d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2002.

quid. quid  
quid?

L'intercommunalité en France : une expérience centenaire

L'intercommunalité apparaît en France à la fin du 19ème siècle, avec la législation sur les Syndicats. Une Ordonnance de 1959, modifiée par la loi du 31 décembre 1970, permet en 1982 la création du District de la région de Paluel. Une réforme de l'intercommunalité a été décidée en 1999, avec la Loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi prévoit d'ailleurs la transformation des Districts en Communautés de Communes. De cette loi, est née, cette année, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, que l'on nomme par ailleurs Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), lequel ne doit pas être confondu avec la Collectivité du type commune, Département ou Région.

La différence est de taille si l'on sait qu'un groupement de communes ne peut se substituer aux communes dont ou demeurant il tire son existence. Sur le plan juridique, des principes fondamentaux différencient les EPCI des collectivités : le principe de spécialité, la représentation indirecte (pas d'élection au suffrage universel direct par les habitants de la Communauté de Communes) et l'intervention obligatoire de l'Etat pour créer l'EPCI. (Sources AIGC)

- 9 La création, les grosses réparations, le gros entretien des cimetières communaux, funéraires et columbariums
- 10 L'action sociale et éducative
- 11 La construction, la reconstruction, le gros entretien, les grosses réparations des édifices publics et culturels
- 12 La construction, la reconstruction, le gros entretien, les grosses réparations des ports et des descentes à bateaux
- 13 Les services d'incendie et de secours
- 14 L'équipement des installations...
- 15 Les eaux et l'assainissement
- 16 L'informatique
- 17 La gestion et l'investissement de l'aérodrome de Saint-Valery-Vittefleu
- 18 La prise en charge des annuités d'emprunts pour les équipements des communes membres et des syndicats...
- 19 La fourrière canine intercommunale
- 20 La communication

9 Sous maîtrise d'ouvrage déléguée sur la base de conventions et après acquisitions foncières par les communes.

10 La construction, la reconstruction, le gros entretien, les grosses réparations d'équipements socio-éducatifs d'intérêt communautaire. La gestion de l'action sociale petite enfance, enfance et jeunesse (crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, Point d'Accueil Jeunes, Point d'Information Jeunesse). L'aide au maintien des services nécessaires à la population en milieu rural, y compris l'emploi et la formation. L'aide aux personnes âgées, l'aide à domicile, la télé assistance.

11 Mairies, églises... par le versement d'un fonds de concours.

12 Par fonds de concours pour les ports et sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour les descentes à bateaux.

13 La prise en charge du contrôle des Etablissements Reçevant du Public communaux. La prise en charge des contributions des communes au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours. La participation à l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Le contrôle, l'installation et la réparation des poteaux et réserves incendies.

14 L'équipement des installations de distribution basse et moyenne tension des énergies électriques, du gaz, ainsi que téléphoniques. L'effacement de réseaux (enfouissement des lignes).

15 La création, les grosses réparations, l'entretien, le renouvellement et la gestion des réseaux d'eau pluviale, vanne et d'eau potable. La création, les grosses réparations, l'entretien, le renouvellement et la gestion du traitement de l'eau potable et vanne (assainissement). La production et la distribution de l'eau potable. L'assainissement collectif et non-collectif pour les études, les contrôles et les travaux. Cette compétence sera effective au plus tard le 1er janvier 2003.

16 Le conseil, l'investissement et la maintenance informatique des équipements communaux et intercommunaux. Les relais hertziens. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : NTIC.

17 A l'issue d'une négociation entamée avec les services de l'Etat, actuellement propriétaire.

18 La prise en charge des annuités d'emprunts pour les équipements des communes membres et des syndicats, entraînés par la présence du «Grand Chantier» du CNPE de Paluel.

19 Capture, soins, placement des chiens errants.

20 La participation technique et/ou financière à la création et à la promotion d'événements sportifs, culturels, économiques et à caractère humanitaire ou social présentant un intérêt intercommunal.



Chacun d'entre vous peut avoir accès aux délibérations, aux compte-rendus du Conseil Communautaire, aux décisions du Président, aux bilans d'activités, budgets et comptes administratifs de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Toute demande de consultation est à adresser à Monsieur le Président.

## En France en 2002

Sur 36 700 communes,  
26 897 appartiennent à un EPCI  
à fiscalité propre (contre 23 487 en 2001)  
45 millions de Français sont concernés,  
soient 3 personnes sur 4.

2 175 regroupements de communes  
à fiscalité propre répartis  
de la manière suivante :  
2 033 Communautés de Communes,  
120 Communautés d'Agglomération,  
14 Communautés Urbaines  
et 8 Syndicats d'Agglomération Nouvelle